

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 01 FEVRIER 2024**

Le jeudi premier février deux mil vingt-quatre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M Michel ROUSSEL, M Frédéric LAMOTHE, M Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD

formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Françoise CHANTRAIT a donné pouvoir à M. Jean-Paul FÉNOT
M. Razak IDRISOU a donné pouvoir à M Frédéric LAMOTHE
Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir Mme Laure VERRIER
M Jean MICHOT a donné pouvoir M. Joël GRIFFE
Mme Sandrine LEDEUX a donné pouvoir à M Kevin REGINARD

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Laure VERRIER

Date de convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Le Conseil municipal :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2024
- ❖ **PREND ACTE** des décisions prises par M le Maire
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ainsi que la Charte des Solidarités avec les Aînés avec la MSA ; **PRECISE** que la Convention Territoriale Globale est conclue jusqu'au 31 décembre 2027 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à cette Convention Territoriale Globale.
- ❖ **DESIGNE**, à l'unanimité, M LAMOTHE Frédéric, délégué titulaire pour siéger à l'organe délibérant du Syndicat Mixte pour l'Assainissement des Boues
- ❖ **DESIGNE**, à l'unanimité, M LESAGE Cédric, délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Bassée Montois au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence (SMBVA)
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité des votants, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 348,79 € à l'association les Lutins de Gouaix.
- ❖ **DECIDE**, à la majorité, 14 voix « pour » et 1 voix « abstention » (TAUSTE P.), de fixer ainsi la PFAC pour les constructions nouvelles : Participation par maison : 750 € Participation par appartement : 750 €, **RAPPELLE** que le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau, **DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement
- ❖ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du

personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir (*cocher le choix retenu*) :
 - les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC
 - les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial,
- ❖ **DECIDE**, à la majorité, 13 voix « pour » et 2 voix « contre » (GRIFFE J., MICHOT J.), la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ❖ **MODIFIE**, à l'unanimité, les horaires de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs comme ci-dessous :

Accueil périscolaire matin	7h00 – 8h15
Accueil périscolaire soir	16h30 – 18h45
Mercredis	7h00 – 18h45
Vacances scolaires	7h00 – 18h45

PRECISE que les nouveaux horaires seront appliqués à compter du 12 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

Fait à Gouaix, le 02 février 2024

Le Maire



JENOT Jean-Paul

Date d'affichage le :

Date de retrait de l'affichage le